



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 08 FEVRIER 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 26 janvier 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 12
Nombre de procuration : 04

Extrait n°BC-02-2024-023

Objet : Approbation de l'Avenant n°1 au marché « Mission de maîtrise d'œuvre n°3 : Scénographie dans le cadre de la réalisation du centre d'animation et d'interprétation de la culture amérindienne à Vivé au Lorrain ».

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian PALIN, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTÉ, Annick COMIER, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.

En cours de séance : Christian RAPHA.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Patricia PALMONT à Bruno NESTOR AZEROT, Germain DUTON à Christian PALIN ;

En cours de séance : Sainte-Rose CAKIN à Thierry MARECHAL, Jean-Louis MARIE-LOUISE à Christian VERNEUIL.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Charles CARISTAN, Chantal MAIGNAN, Jean-Christophe BOULANGÉ.

Le Bureau Communautaire,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles R2184-1 et L1414-4 ;**Considérant** les caractéristiques présentées ci-après de l'avenant 1 pour « Mission de maîtrise d'œuvre n°3 : Scénographie dans le cadre de la réalisation du Centre d'animation et d'interprétation de la culture Amérindienne à Vivé au Lorrain ».**Identification des marchés :**

LOT	INTITULE	LAUREAT UNIQUE	MONTANT TOTAL
1	Conception et suivi de Production- Réalisation du spectacle introductif (exposition spectacle de la maison de Vivé avec son preshow sur 150 m2) et de la totalité de la bande-son du parcours sur les extérieurs du site, avec le dispositif de 700 casques mis à disposition du public, inclus leur programmation. Ces casques, remis aux visiteurs au départ depuis la Maison de Vivé, seront restitués au même endroit par ces derniers, après la visite des intérieurs (préshow, campement des chercheurs, bestiaire) et des extérieurs du parc de Vivé.	Groupement d'entreprises conjoints avec mandataire solidaire EXPLOSION (Mandataire) Mass mathon 30580 La Bruguiere Tél. : 04 66 72 99 40 Courriel : veronique.rozen@agence-explosion.com N°SIRET : 830 757 647 00011	393 500 € HT
2	Conception et suivi de Production- Réalisation de l'exposition du campement des chercheurs sur 200 m2. « Du chroniqueur à l'archéologue », inclus lumière scénographique, mobilier et divers, programmes interactifs (une dizaine de minutes), recherche documentaire et écriture, scénographie et décors, vitrines muséographiques	MICHEL HELSON – REALISATIONS EUROPE 14 B Impasse des Genêts 22000 SAINT AGATHON Tél. : 06 22 89 72 68 Courriel : michel.helson@realisationseurope.com N°SIRET : 851 545 350 00023	
3	Conception et suivi de Production- Réalisation de l'exposition du bestiaire sur 180 m2. Exposition spectacle, inclus diaporamas virtuels, lumière scénographique, recherche documentaire et écriture, régulation générale, scénographie et décors	PAULA MUTEL 30 Rue de torcy 75018 PARIS Tél. : 06 22 54 39 50 Courriel : paula.mutel@gmail.com N°SIRET : 449 445 139 00032	
4	Aménagements / mise en scène des circulations et espaces publics : hall et accueil (inclus dispositifs liés aux casques), boutique, librairie et restaurant de la maison de Vivé et du centre caribéen (S2 et S3) et du restaurant de la crabière (S5)	ANIMAVIVA 159 bis boulevard de Montparnasse 75006 PARIS Tél. : 05 56 24 17 12 Courriel : contact@animaviva-prod.com N°SIRET : 484 001 441 00027	

Objet de l'avenant n° 1 :

L'objet de l'avenant n°1 est de :

- Rectifier une erreur matérielle sur l'Acte d'engagement à l'article 6 – Montant des honoraires.

En effet, le Rapport d'analyse des offres, l'information au candidat retenu, l'extrait de délibération et le rapport de présentation précisent qu'en sus des honoraires, une option d'un montant de 53 500 € est retenue. Ce qui n'apparaît pas dans l'acte d'engagement.

Dans l'acte d'engagement, Article 6, il convient donc de lire :

Montant forfaitaire de la rémunération du maître d'œuvre (Lots 1, 2 et 3) :

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 340 000 €
- Montant TTC : 387 939,05 €

Montant forfaitaire de la rémunération du maître d'œuvre (Lot 4 - Option) :

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 53 500 €
- Montant TTC : 61 204,60 €

Montant Total forfaitaire de la rémunération du maître d'œuvre (Lots 1, 2, 3 et 4) :

- **Taux de la TVA : 8,5 %**
- **Montant HT : 393 500 €**
- **Montant TTC : 449 143,65 €**

Conformément à l'article L1414-4 du Code de la Commande Publique, le présent avenant, n'ayant aucune incidence financière, n'est pas soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Délais d'exécution

La durée des contrats demeure inchangée ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver l'avenant n° 1 au marché 2020/089/PI au groupement d'entreprises EXPLOSION / REALISATION EUROPE / PAULA MUTEL / ANIMAVIVA.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 22 février 2024

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

